

Envoyé en préfecture le 15/11/2023 Recu en préfecture le 15/11/2023

Publié lerépublique Française

ID: 988-200013092-20231110-32_2023-DE

Prouince Sud

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice: 23

Date de la convocation : 2 novembre 2023

<u>Présents</u>: M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, Mme Marielle AUVRAY, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Pascal VITTORI M. David CARNICELLI a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Hervé KIKI Mme Aude LEGRAS a donné procuration Mme Odette GEORGET

Absents excusés: Sandrine LODS

Absents: M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM.

ADOPTION:

- CONTRE:
- ABSTENTION:
- POUR: 20

Délibération n° 62/2023

Objet : Décision modificative n° 2 - Budget annexe ordures ménagères – Exercice 2023

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la délibération n° 20/2023 du 24 mars 2023 relative au budget annexe des ordures ménagères de la commune de Boulouparis de l'exercice 2023 ;
- Vu la délibération n° 38/2023 du 7 juillet 2023 relative à la décision modificative n° 1 du budget annexe des ordures ménagères de la commune de Boulouparis de l'exercice 2023 ;

Exposé des motifs :

La présente délibération permet d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2023 concernant le budget annexe des ordures ménagères.



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID: 988-200013092-20231110-32_2023-DE

Province Sud

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

D'approuver la délibération modificative n° 2 du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2023 dont la balance globale est arrêtée à la somme de **cent soixante-seize mille (176 000) francs CFP** mouvementée de la manière suivante :

Fonctionnement:

Section	Sens		Intitulé chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
F	D	65	Autres charges de gestion courante	176 000	
Total dé _l	enses	section de f	176 000		
F	R	70	Vente de produits fabriqués, prestations, etc.	176 000	
Total rec	ettes s	ection de fo	176 000		

Article 2:

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Proxince Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire	I ^{er} adjoint	2 ^{ème} adjointe	4 ^{ème} adjointe
Pascal MITTORI	Karlheinz CREUGNET	Valérie TRAHAN	Valentine TOFILI
Wan	Laugustan		
Sème adjoint	^{6ème} adjointe	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Henri POIROI	Josiand LECHANTEUR	Fabienne SANTACROCE	Yannick ROLLAND
tuly,	The state of the s	I duturoc	TWV fr
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Brigitte CLARISSE	David CARNICELLI	Marielle AUVRAY	Jean-Michel LAVAL
david		to trulf	Jan



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le Française

ID: 988-200013092-20231110-32_2023-DE

Province Sud

Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Odette GEORGET	Jacques CHETAH	Carine THEVEDIN	Richard OLLIVIER
Conseillère municipale Aude LEGRAS	Conseiller municipal Herve KIKI	Conseiller municipal Jérôme SIRET	Conseillère municipale Sandrine LODS
Conseiller municipal	Constitution		
Philippe LEMAITRE	Conseillère municipale Sonia MAHOSSEM	Conseiller municipal Roger THEVEDIN	
All lines	Soma WATTOSSEM	Roger THE VEDIN	
Visa Certification caractère exé	cutoire de la présente délibé	ration en vertu de sa transm	ission à la SAS le//
Le maire. Pascal VITTORT			